

Structure d'accueil familial temporaire

Territoire

Région : Réunion
Département : Réunion
Préfecture : Saint Denis
Population : 800 000
Nombre de communes : 24

Descriptif de l'association

L'AREP, association créée en 1962, se propose d'aider les hommes et les femmes isolés ou en groupe, à s'affirmer et être solidaires, à devenir libres, responsables, en bâtissant la société pluriculturelle dans laquelle ils ou elles sont appelés à vivre. Amener la société à être plus solidaire pour que chacun et chacune puisse y prendre leur place.

Maitre d'œuvre:

Association Réunionnaise
d'Education Populaire (AREP)

Contact :

Yves Zoogones

Tél: 0262 25 03 85

Mail:

Arep.siege-social@wanadoo.fr

Site: www.riss-equal.com

Adresse: AREP

BP 103 SIDR front de mer 97453
Saint-Pierre CEDEX

Les partenaires

techniques :

Institut régional des travailleurs
sociaux

Les partenaires

financiers :

L'Europe (EQUAL), l'Etat, le
Conseil Régional, Le Conseil
Général, La CAF, le TCO
(communauté d'agglomération)

Contexte

La pénurie de structures d'accueil pour les personnes en rupture est notoire à la Réunion, pour les jeunes et pour les femmes. Malgré la très grande solidarité toujours existante dans les familles (il y a traditionnellement cohabitation de plusieurs générations au sein d'une même habitation), elle est cependant parfois mise à mal, car l'espace se modifie. Par exemple, le problème des addictions chez les jeunes fait souvent craquer les parents, ou encore les femmes qui subissaient des violences, de la maltraitance se mettent à ne plus accepter cette situation et partent Elles osent partir, elles refusent ...Elles disent stop, cela suffit ! Par ailleurs le chômage est très important à la Réunion (plus de 30 % de la population).

A partir de ces deux constats l'idée d'un projet de structure d'accueil familial temporaire a émergée car « il y a des ressources sur le territoire...et il y a eu l'opportunité Equal à ce moment...», déclare Yves Zoogones ; directeur de l'AREP.

Un manque d'hébergement, notamment auprès des jeunes en errance et des femmes victimes de violences : les besoins d'accueil sont là et il n'y avait pas de réponse en termes de quantité et de qualité, et nous on avait des idées d'autres réponses d'accueil.

Objectifs Initiaux

Proposer un hébergement, notamment auprès des jeunes en errance et des femmes victimes de violence, qui répond en qualité et en quantité au besoin non satisfaits de la population. Créer des emplois dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Présentation de l'initiative

Tous les appels de détresse de tous les publics passent par un appel téléphonique : le 115.

Les personnes susceptibles d'être logées en structure familiale d'accueil temporaire sont repérées par ce numéro, puis il y a intervention du service social du secteur qui détermine alors ce qui est le plus judicieux pour la personne : structure familiale ou autres (établissements) ? Il est évident que toutes ne peuvent pas venir en famille. Par exemple, une femme qui a 5 enfants ne peut pas être hébergée en famille faute de place ou s'il s'agit d'un jeune avec des problèmes psychiatriques, cela n'est pas possible ! Ensuite il y a concertation pour savoir dans quelles familles la personne va être

orientée, parfois près de son ancien domicile s'il ne faut pas rompre des liens, parfois au contraire très loin de son ancien domicile pour couper les ponts.

La famille accueillante possède une chambre agréée ; elle a suivi une formation de 420 heures à l'Institut Régional de Travailleurs Sociaux.

Il y a de nombreux critères pour devenir famille d'accueil : passer un entretien de sélection ; suivre la formation voire une pré formation si besoin ; être motivée après la formation ; ne pas avoir d'avis négatif du service social (ne pas être en difficultés sociales elles même) ; avoir des locaux adaptés ; que la famille adhère au projet et que les membres répondent à certains critères (ex pas de casier judiciaire pour les conjoints, passer une visite médicale,...°).

La famille accueillante n'est pas la seule intervenante elle est là pour l'écoute, le soutien mais elles ne sont pas responsables de tout l'accompagnement social ; il y a un contrat d'accueil signé par tous et il y a surtout un réseau composé de nombreux acteurs : médecins, psychologue,... car il manquerait beaucoup de choses dans l'accompagnement ...qui doit être professionnel. Le service rendu c'est aussi une animation du réseau pour une plus grande efficacité des accueillis. L'AREP est animatrice du réseau ; il y a une supervision collective et individuelle des familles accueillantes.

La durée d'accueil dans une famille est de 6 mois maximum. Il n'y a pas d'accueil à chaud : on se donne 24 heures au moins pour répondre à la demande (entre temps les personnes sont logées à l'hôtel). Depuis deux ans l'accueil fonctionne avec 10 familles...Les familles sont salariées et perçoivent 1200 euros pour un mi-temps ce qui est largement au-dessus des minima sociaux.

Difficultés rencontrées

Certaines familles accueillantes ne sont pas parvenues à rentrer dans un cadre professionnel.

La création de familles d'accueil d'un nouveau type pose problème : le code de la famille et la loi de modernisation sociale ne reconnaissent comme familles d'accueil qu'un public bien précis (personnes âgées, personnes handicapées, enfant mineurs). Il faut accueillir un de ces trois publics pour obtenir un agrément. *«Ce que l'on souhaite c'est changer la loi, que les personnes puissent être habilitées par le Conseil Général ; c'est en réflexion ... »*, mentionne Yves Zoogones.

Savoir qui, au final, restera l'employeur : les personnes, le Conseil Général, une association ? C'est à suivre ».

Atouts pour le lancement d'un tel dispositif

Le service rendu est moins cher. Une place en CHRS coûte 20 000 euros par an, une place d'accueil classique 17000 euros, et nous on se situe entre 13 000 et 14000 euros. La qualité d'accueil est meilleure, des emplois sont créés.

L'existence du programme européen EQUAL : *« Il aurait été très difficile de le mener autrement ce projet pour nous c'est un pari...Même s'il existe une réelle culture de la solidarité à la réunion, le projet n'était pas évident à faire passer et les partenaires ne voulaient pas s'engager lourdement financièrement »*.

L'existence d'une culture de l'accueil forte et ancrée dans les mentalités : *« Chez nous, ce n'est pas une tarte à la crème, car en fait plus de 60 % des familles avait fait de l'accueil bénévolement pour une sœur ou un parent par exemple mais aussi pour un étranger ; en fait elles avaient une expérience... »*

Le soutien et les encouragements des acteurs institutionnels.

Impact/plus value pour le territoire

Un outil qui apporte une réponse adaptée aux besoins : les deux parties prenantes - accueillis et accueillants - sont satisfaites, de plus les travailleurs sociaux sont également satisfaits. Il s'agit d'une réelle solution pour les personnes en rupture. L'insertion se fait en moyenne en trois mois et l'accompagnement sur six. Dans les faits l'insertion est arrivée avant la fin de l'accueil, au bout des 6 mois il y a toujours eu une solution, ce qui conforte l'idée qu'il faut au minimum un logement pour s'insérer ...

Concrètement il y a eu 77 % de sorties positives avec insertion et les autres sorties étaient dues à une trop grande violence, qui mettaient en péril la sécurité des accueillants.

La structure a la parole...

Un réel investissement des familles accueillantes :
«Elles ont équipé d'autres locaux, elles ont investi avec l'argent gagné sans demander d'aide ; cela leur ouvrait d'autres perspectives, elles équipaient leur domicile toutes seules ...».